

**Province de Québec  
MRC du Haut Saint-François  
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **11 août 2020**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

**Sont présents :**

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1  
Madame France Tardif, conseillère # 2  
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4  
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

**Est absent :**

Madame Johanne Delage, Mairesse  
Poste vacant, conseiller # 3  
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5

Formant quorum sous la présidence de la conseillère, Madame Chantal Prévost, choisie par les membres du conseil présent tel que l'Article 158 du Code municipal le mentionne. Madame France Dumont, directrice générale, secrétaire-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe sont présente.

Les membres présents forment le quorum.

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h 14 par Madame Chantal Prévost, conseillère de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, appuyée** par Monsieur Jean-Pierre Comtois, l'ordre du jour est adopté.

**2020-08-210**      **Résolution adoptée à l'unanimité.**

**3. Suivi et approbation du procès-verbal du 7 juillet 2020**

**Sur la proposition de Madame France Tardif appuyé** par Monsieur Jean-Pierre Comtois, le procès-verbal du 7 juillet 2020 est adopté.

**2020-08-211**      **Résolution adoptée à l'unanimité.**

**4. Période de questions**

Aucun public dans la salle du conseil.

## **5. Rapport du directeur incendie**

Dépôt du rapport du directeur incendie.

## **6. Rapport réseau routier, eau, égout et bâtiment :**

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

### **a. PPA-CE 2020 – Aide financière accordée 20 000 \$**

Les membres du conseil ont pris connaissance du dépôt du rapport du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Mégantic, Dossier no 00029852-1 – 41027 (05) – 2020-06-09-12 d'un montant accordé de 20 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité.

### **b. Demande fosses – citoyenne ;**

**Considérant la** demande d'une citoyenne concernant la remise en état de son fosses qui semble dangereux ;

**Considérant que** ce fosses a été creusé à la demande du propriétaire sans l'approbation du conseil municipal ;

**Considérant que** le propriétaire n'a pas voulu installer un ponceau et a volontairement rempli le fosses de gravier pour le passage de camions lourds pour le bois ;

**Considérant que** cette action engendre des conséquences sur le long terme pour l'écoulement de l'eau et qu'avant les travaux du propriétaire, aucune plainte n'avait été reçue pour l'accumulation d'eau dans ce fosses ;

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Appuyé par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement**

**Que** le conseil municipal engendre les démarches nécessaires envers le propriétaire du lot 4 999 916 afin que celui-ci remette en état et en normes le fosses soit par l'installation d'un ponceau pour cette entrée ou l'enlèvement complet du gravier mis à cet endroit du fosses et ce, à ses frais.

**2020-08-212**

***Résolution adoptée à l'unanimité.***

### **c. Municipalisation d'un chemin privé # 5 770 501 ;**

**Considérant** la demande de Les excavations Prévost (1862-0104 Québec inc.) demandant à la Municipalité de La Patrie de reconnaître le chemin privé René-Charles (lot # 5 770 501) comme chemin municipal public, et ce gratuitement ;

**Considérant que** le chemin doit être verbalisé suite à la construction de nouvelles propriétés ;

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyé par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement**

**Que** la Municipalité de La Patrie refuse de prendre possession du chemin privé nommé René-Charles en le laissant privé et appartenant à Les Excavations Prévost (1862-0104 Québec Inc.) ;

**Que** la Municipalité de La Patrie accepte tout de même de faire l'officialisation du chemin privé René-Charles à la Commission de toponymie du Québec ;

**2020-08-213** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>ii</sup>*

**d. Approbation des dépenses de voirie ;**

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyé par** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Et résolu unanimement**

**Que** les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Essieu, lames et hubs 614.85 \$

Pour un total de : 614.85 \$ taxes en sus

**2020-08-214** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>iii</sup>*

**7. Législation**

**8. Administration**

**a. Collectes de produits électroniques – ARPE-Québec 2020 ;**

Les membres du conseil ont pris connaissance du dépôt du rapport de la collecte de produits électroniques avec l'ARPE-Québec pour la Municipalité de La Patrie qui a eu lieu le 30 mai dernier pour un total de 1324 kg de produits visés par leur programme et un retour de redevances de 238.32 \$.

**b. Appui – Cour municipale ;**

**Attendu que** le traitement de certaines infractions pénales devant la Cour municipale ainsi que les auditions des procès tenues en journée et en soirée à East Angus contribuent à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des municipalités desservies en respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la *Loi sur les Cours municipales* ;

**Attendu que** l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale de East Angus intervenue entre le Ministre de la Justice du Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et la

Ville de East Angus concernant les constats d'infractions délivrés au nom du DPCP pourrait être modifiée, afin d'inclure les infractions relatives au Code de la sécurité routière commises sur les autoroutes ;

**Attendu qu'**une telle modification permettrait de désengorger la Cour du Québec et d'assurer un meilleur délai quant au traitement des constats d'infraction émis sur les autoroutes tout en favorisant une meilleure rentabilité des cours municipales ;

**Attendu que** ces principes sont applicables pour une grande majorité des cours municipales au Québec ;

**Attendu que** le gouvernement du Québec et ses différents ministères se sont toujours refusé de donner suite à cette demande répétée des cours municipales de pouvoir traiter les dossiers des constats d'infraction délivrés sur les autoroutes ;

**Attendu que** la cour municipale de East Angus doit devenir, à court terme, une cour sans papier et qu'elle doit s'adapter aux changements technologiques pour assurer la sécurité des usagers et le respect des directives émises par le juge municipal en ce qui concerne les salles d'audience, telles que les auditions des témoins et des défendeurs par visioconférence et la numérisation de la preuve en salle d'audience ;

**Attendu que** les changements apportés favoriseront l'accès à la justice pour les défendeurs et témoins qui ne peuvent se déplacer pour assister aux procès ;

**Attendu que** pour ce faire, la Ville de East- Angus doit acquérir de nouveaux équipements tels que rétroprojecteurs, ordinateurs, écrans visuels, achat d'une licence pour la visioconférence et acquisition de mobilier supplémentaire ;

**Attendu que** la numérisation de la preuve de la poursuite dans les dossiers constitue un défi et un enjeu majeur à court terme pour les cours municipales ;

**Attendu que** les cours municipales sont toujours dans l'attente de connaître les échéanciers de la Sûreté du Québec pour l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient téléchargés numériquement dans le système informatique des cours municipales ;

**Attendu qu'**afin de respecter les directives émises par le juge municipal, la poursuite doit maintenant déposer l'ensemble de la preuve de façon numérisée ;

**Attendu que** le travail pour la poursuite est colossal, car dans tous les dossiers judiciairisés, la poursuite doit numériser tous les documents contenus au dossier pour être déposés devant le juge tels que le constat d'infraction, le rapport d'infraction, le complément, les photographies alors que l'implantation des constats électroniques par la Sûreté du Québec réglerait cette situation pour l'ensemble des cours municipales ;

**Attendu que** plusieurs corps policiers municipaux utilisent déjà les constats électroniques et que la Sûreté de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) est déjà en mesure de traiter électroniquement ces constats ;

En conséquence

**Sur la proposition** de Madame France Tardif

**Appuyé par** Monsieur Jean-Pierre Comtois

**Et résolu unanimement**

**Que** la Municipalité de La Patrie prie le gouvernement du Québec et le ministère de la Justice du Québec de :

- Revoir les ententes en vigueur relatives à la poursuite de certaines infractions pénales devant les cours municipales, afin de permettre que les constats d'infraction délivrés sur les autoroutes au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) puissent être déposés devant les cours municipales ;
- Soutenir financièrement les cours municipales dans leur passage à l'ère du numérique afin que celle-ci puisse acquérir les équipements et le mobilier requis pour répondre aux nouvelles règles de fonctionnement qui leur sont imposées ;
- Accélère l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles de la Sûreté du Québec, partout sur le territoire québécois, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient versés de façon numérique dans le système informatique des cours municipales, le plus rapidement possible ;

**Que** copie de la présente résolution soit transmise au Ministère de la Justice du Québec, monsieur Simon Jolin-Barette, au député de la circonscription foncière de Mégantic, monsieur François Jacques, au préfet de la MRC du Haut-Saint-François, monsieur Robert Roy, à la Sûreté du Québec, madame Johanne Beausoleil, directrice générale, et monsieur Daniel Campagna, directeur du Centre de services de l'Estrie, à l'Union des Municipalités du Québec et à l'ensemble des municipalités faisant partie de la Cour municipale de East Angus, afin d'obtenir leurs appuis en regard de la présente résolution.

**2020-08-215 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>iv</sup>**

**c. ARPE-Québec – L'écho centre mobile – deuxième évènement ;**

**Considérant que** la Municipalité de La Patrie veut offrir à ces citoyens le moyen de se départir d'objets qui sont acceptés par l'écho centre mobile au lieu de les mettre aux grosses collectes du mois d'octobre ;

**Considérant que** ceci est un geste de bienfait pour la conservation de notre environnement et que nous voulons l'offrir une deuxième fois pour l'année 2020 afin de permettre à ceux n'ayant pas pu venir en mai d'y retourner en octobre ;

**Il est proposé par** Madame France Tardif

**Appuyée par Monsieur Richard Blais  
Et résolu unanimement**

**Que** le conseil municipal demande à l'Association pour le recyclage des produits électroniques le vendredi 2 octobre de 13 h à 19 h au centre communautaire au 44, rue Garneau pour offrir ce service de collecte des produits électroniques, résidus domestiques dangereux, meubles, ampoules fluocompactes, pneus d'automobiles, métal, etc.

**Que** le conseil municipal autorise Madame Marie-France Gaudreau à signer l'entente de collectes et d'évènements spéciaux avec l'ARPE-Québec 2020 ;

**Que** cet évènement soit annoncé sur le site Web, Facebook et dans Le Jaseur.

**2020-08-216 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>v</sup>**

**d. Modification résolution 2020-03-86 – Tirage trousse réduction des déchets plastiques pour le Fonds Éco IGA ;**

**Considérant** la résolution 2020-03-86 qui mentionne :

*<< Achat de trousse réduction des déchets plastiques pour le Fonds Éco IGA ;*

*Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage  
Appuyé par Monsieur Richard Blais  
Et résolu unanimement*

*Que la Municipalité de La Patrie fasse l'achat de dix (10) trousse de réduction des déchets plastique au coût de 30 \$ chacun pour un total de 300 \$. Ceux-ci seront distribués lors d'un tirage qui aura lieu après la distribution des arbres pour le mois de l'arbre où les noms seront récoltés.>>*

**Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Comtois  
Appuyée par Monsieur Richard Blais  
Et résolu unanimement**

**Que** le conseil municipal modifie la résolution 2020-03-86 pour faire un tirage en permettant aux gens de s'inscrire via un coupon envoyé dans le Jaseur municipal qu'ils viendront porter au bureau municipal ;

**Que** les 10 gagnants seront tirés au hasard le 30 septembre 2020 au bureau municipal et annoncé sur la page Facebook et le site Web de la Municipalité et seront aussi contactés par l'administration du bureau municipal.

**2020-08-217 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>vi</sup>**

**9. Urbanisme**

**a. Demande de changement de zonage – AFCQ ;**

**Considérant que** AFC des Appalaches prévoit construire un bâtiment agricole et en faire un centre de transformation des produits forestiers non ligneux (PFNL) afin de permettre à leur entreprise de pouvoir construire un nouveau bâtiment au côté des bureaux administratifs de AFC des Appalaches, une demande de subdivision des lots ainsi qu'une modification du zonage sont demandés à la municipalité ;

**Considérant qu'**une demande de modification au règlement sur l'affichage est également demandée pour améliorer leur visibilité de la route 257 Sud ;

**Considérant que** ce bâtiment structurera la région en développant la transformation de PFNL selon les saisons et de transformer plusieurs types de produits venant des terres forestières avoisinantes telles que des produits d'érable au printemps à la préparation de PFNL (champignon, plantes forestières...);

**Considérant que** se sera également un endroit dédié à la RS&DE sur les PFNL et que ce centre sera à la fine pointe de la technologie, opérant sans émission de GES, grâce à l'électricité pour les premières années et pourrait être converti à la biomasse forestière quand la demande d'énergie dépassera la capacité de leur chaudière électrique ;

**Considérant qu'**il sera construit dans un souci de l'environnement et que l'utilisation du bois sera privilégiée ;

**Considérant qu'**une boutique à la ferme sera aménagée pour faire la promotion des produits locaux et afficher plus officiellement leur filiale Compensation CO2 Québec qui est une entreprise sœur à AFC des Appalaches travaillant à la compensation des GES par le boisement d'arbres sur les terrains de membres de AFC des Appalaches, mais aussi à travers le Québec.

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyé par** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Et résolu unanimement**

**Que** la municipalité demande à AFC des Appalaches de faire appel à un professionnel afin de faire le montage de leur projet de règlement afin que celui-ci soit déposé à la Municipalité pour approbation et commencer le processus de modification de règlement ;

**Que** la Municipalité de La Patrie entame la modification aux règlements de zonage afin de permettre la construction du nouveau bâtiment de AFC des Appalaches sur le lot 4 999 986 et la modification au règlement concernant l'affichage sur cette zone ;

**Que** AFC des Appalaches s'engage à acquitter **les frais encourus** par la demande de modification de zonage.

**2020-08-218**

**Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>vii</sup>**

**b. Demande d'abri d'auto temporaire ;**

La demande d'une citoyenne concernant le fait de vouloir garder son abri-auto monté en permanence a été refusée. Le conseil souhaite une égalité solide pour le respect du règlement en vigueur concernant les bâtiments accessoires. Une lettre sera envoyée à la demanderesse avec la réponse des membres du conseil.<sup>viii</sup>

**c. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;**

**Considérant** la demande d'Aménagement forestier coopératif des Appalaches qui veut vendre un lot à l'ouest du chemin Labonne (lot 5 001 284) inclus dans la propriété, matricule 4234-79-0182 à Groupe Boréatech inc., voisin de ce lot.

**Considérant que** ce lot (5 001 284) serait ajouté à sa propriété actuelle (lot 4 999 644 et 4 999 669) matricule 3935-10-4291 et approuvé par l'inspecteur municipal, Monsieur Marc Turcotte ;

**Sur la proposition de** Monsieur Richard Blais  
**Appuyée par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement**

**D'accepter** la demande de vendre le lot 5 001 284 à Groupe Boréatech inc., qui est un producteur forestier actif et donc, cela lui permettrait d'agrandir sa propriété en zone agricole et ajouter un nouvel accès facilitant son exploitation forestière.

**2020-08-219** **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>ix</sup>

**10. Loisirs et culture**

**a. Horaire de la bibliothèque municipale – bénévole ;**

**Considérant que** la bibliothèque municipale est à la recherche de nouveaux bénévoles pour effectuer des heures afin de maintenir ce service accessible à la population ;

**Considérant que** les bénévoles étant déjà sur place ont des horaires déjà exigeants en plus des heures que demande la gestion et rotation des livres, le système de traitement d'enregistrement des livres, les commandes spéciales, aller à la poste régulièrement, demande de subventions, etc. pour la bibliothèque ;

**Considérant que** s'il n'y a pas de nouveaux bénévoles voulant donner une aide à la communauté, la bibliothèque municipale ne pourra rester ouverte pour cause de manque de bénévole ;

**Considérant que** la bibliothèque est utile à l'école primaire pour leur sortie éducative de recherche de livre et que la municipalité tient à maintenir ce service auprès de sa population ;

**Sur la proposition de** Madame France Tardif

**Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois  
Et résolu unanimement**

**Que** la Municipalité de La Patrie entame les démarches de recherche de bénévole grâce à ses réseaux sociaux et à son journal Le Jaseur municipal afin d'assurer la survie de la bibliothèque municipale ;

**D'encourager** les bénévoles présents et ceux à venir à suivre les formations offertes par Le Réseau BIBLIO Estrie afin que ceux-ci soient à jour avec le système de traitement des livres, les heures du conte, les échanges de livres, etc.

**De** former des horaires de bibliothèque en lien avec la disponibilité des bénévoles afin de faciliter la gestion de la bibliothèque municipale.

**2020-08-220** **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>x</sup>**

**b. Dépôt de soumission – bandes de patinoires ;**

Les membres du conseil ont pris connaissance de la soumission no 924294 de Profab 2000 inc. pour des bandes de patinoires polyboard pour un montant total de 51 724.25 \$ taxes en sus. Ce dossier sera reporté au budget 2021 et Monsieur Patrice Amyot sera demandé pour la recherche d'une subvention associée aux bandes de patinoire.<sup>xi</sup>

**c. Chute La Patrie – Achat – Affiche pour déchets et salubrité des lieux ;**

**Considérant** la demande de plusieurs touristes ainsi que des citoyens concernant les sentiers de la Cascade près de la Base plein air La Patrie ;

**Considérant que** cet endroit est utilisé de manières souvent non respectueuses, endommagement des sentiers avec l'installation de tentes dans le sentier et autres, tir de fusil sur des canettes sur les plateformes pour les campeurs, non-respects des visiteurs de la part de personne déjà présente sur le site ;

**Considérant que** ce terrain appartient au MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE RESS. NATURELLE, mais qu'il abrite un merveilleux attrait : les chutes, pour les citoyens autant que les touristes ;

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyée** par Madame France Tardif

**Et résolu** de faire de la publicité dans le Jaseur municipal afin de sensibiliser les personnes fréquentant cet endroit qu'ils doivent respecter les visiteurs qui vont aussi sur le site ainsi que les sentiers et les plateformes des campeurs de passage qui appartiennent aux sentiers frontaliers et qu'ils doivent ramasser leurs déchets après leur visite afin de permettre à nos attraits de rester en beaux états et d'être respectés ;

**Que** la municipalité de La Patrie fasse l'achat de trois pancartes de sensibilisation pour la salubrité des lieux et le respect d'autrui pour un montant de 166.74 \$ plus taxes.

**2020-08-221** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xii</sup>*

### **11. Dépôt de la correspondance**

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

### **12. Correspondances à répondre**

#### **a. Projet de transport actif – Société canadienne du cancer ;**

**Considérant que** depuis 2010, la Société canadienne de cancer (SCC) est un acteur connu et reconnu dans le domaine du transport actif grâce au projet Trottibus, l'autobus qui marche. Ainsi, à la grandeur de la province et ailleurs au Canada, Trottibus fait marcher des élèves du primaire, de la maison à l'école, de façon sécuritaire, encadrée et amusante ;

**Considérant que** cette année la SCC souhaite développer une version allégée de son Trottibus, le Trottibus formule voisin qui permettrait à des voisins dont leurs enfants fréquentent la même école de s'entraider pour accompagner leurs enfants vers l'école en toute sécurité ;

**Considérant qu'**une plateforme Web permettrait aux familles qui ne peuvent mettre en place le Trottibus dans leur école de le faire simplement et de manière autonome dans leur voisinage ;

**Considérant que** ce programme clé en main serait offert par la SCC aux municipalités qui souhaitent offrir le trottibus formule voisin aux citoyens et que ceux-ci seraient alors formés et outillés par la SCC afin d'être responsables des Trottibus formule voisin sur leur territoire ;

**Sur la proposition** de Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Appuyée** par Monsieur Richard Blais

Et **résolu** de publiciser le projet Trottibus de la Société canadienne du cancer afin que les citoyennes et citoyens de La Patrie soient au courant de cette possibilité pour leurs enfants et puissent s'ils le veulent, former des groupes pour créer un Trottibus amusant.

**Que** ce projet sera publicisé sur le site Web, Facebook et le Jaseur municipal afin d'informer le plus de gens possible.

**2020-08-222** *Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xiii</sup>*

#### **b. Demande d'appui aux PME – Campagne #jechoisisPME ;**

**Considérant que** la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) représente 110 000 propriétaires de petites et moyennes entreprises (PME) au Canada, dont un sur cinq est au Québec ;

**Considérant que** ces dernières ont été frappées durement par les impacts des restrictions gouvernementales imposées dans le cadre de la COVID-19. Actuellement, seulement une PME sur cinq au Canada réalise autant de vente qu'en temps normal ;

**Sur la proposition de** Monsieur Richard Blais  
**Appuyée par** Madame France Tardif

Il est **résolu** unanimement d'encourager nos PME en publicisant la Campagne **#JechoisisPME** sur le site Web, Facebook et dans Le Jaseur municipal afin de pousser nos petites entreprises d'ici à s'inscrire afin de se faire connaître davantage.

**2020-08-223** **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xiv</sup>

**c. Demande de don – Tirage Journée Nathalie Champigny ;**

**Considérant que** cette fondation soutien la réussite éducative des jeunes et que Monsieur Michel Champigny, conseiller municipal de East Angus travail très fort pour continuer le travail que sa sœur Natalie Champigny faisait pour les jeunes ;

**Considérant que** par l'achat de billets, la municipalité encourage la distribution des profits dans environ 11 écoles ;

**Sur la proposition de** Monsieur Jean-Pierre Comtois  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais

Il est **résolu** unanimement que la municipalité de La Patrie fasse l'achat de cinq (5) billets à la Fondation Christian Vachon pour un montant de 100 \$.

**Que** si un prix est gagné par la municipalité, celle-ci fera tirer le prix par coupon parmi la population de La Patrie, et ce seulement si la municipalité gagne un prix.

**2020-08-224** **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xv</sup>

### **13. Varia**

**a. MRC – Rallye dans les sentiers (endroits) du HSF – pancarte temporaire abri-bois – fête du travail à l'Action de grâce ;**

Le conseil donne leur accord pour l'installation d'une pancarte sur le terrain de l'abri-bois pendant la période du rallye organisé par la MRC du HSF.

**b. Responsable des toilettes abri-bois ;**

Le conseil municipal autorise l'affichage du poste de responsable des toilettes de l'abri-bois sur les réseaux sociaux, site Web et le dans le Jaseur municipal.

#### **14. Présentation des comptes**

**Sur la proposition** de Monsieur Jean-Pierre Comtois, appuyée par Monsieur Richard Blais, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 68 489.15 \$, Référence aux numéros de chèque 202000330 à 202000388 et références aux chèques numéros 10529 à 10559 et les chèques numéros 202000309 à 202000347 et autorise la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalisent 2 822.46 \$

**2020-08-225** ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

#### **15. Rapport de la mairesse**

Aucun rapport de la mairesse due à son absence.

#### **16. Période de questions**

Aucun public présent dans la salle du conseil.

#### **17. Fermeture de la séance**

**Sur la proposition** de Madame France Tardif, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 33.

**2020-08-226** ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

\_\_\_\_\_  
Chantal Prévost,  
Conseillère # 6

\_\_\_\_\_  
Marie-France Gaudreau,  
Directrice générale adjointe

Je, **Chantal Prévost**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

\_\_\_\_\_  
Chantal Prévost, conseillère # 6

<sup>i</sup> 2020-08-12 – Résolution remise inspecteur, écriture de la lettre selon R nuisance;

<sup>ii</sup> 2020-08-12 – Résolution remise à Fernand Prévost, Demande envoyée par poste avec Plan localisation;

<sup>iii</sup> 2020-08-12 – Envoi résolution Directeur voirie courriel et DG bureau facture;

<sup>iv</sup> 2020-08-12 – Envoi résolution à tous les destinataires courriel;

<sup>v</sup> 2020-08-12 – Envoi résolution Yves Riendeau et René Vachon organisation de l'évènement;

<sup>vi</sup> 2020-08-12 – Mis publicité dans Jaseur septembre, impression coupon prêt;

<sup>vii</sup> 2020-08-13 – Envoie résolution par courriel et détails supplémentaires;

<sup>viii</sup> 2020-08-06 – Lettre envoyée par la poste à la citoyenne;

<sup>ix</sup> 2020-08-13 – Envoi résolution avec dossier et une dans le dossier;

<sup>x</sup> 2020-08-13 – Demande de texte pour Jaseur à Jean-Claude Vézina;

<sup>xi</sup> 2020-08-13 – Demande East Angus norme hauteur de bande et recherche internet (4 pieds et aucun minimum);

<sup>xii</sup> 2020-08-13 – Commande faite à Signoplus – Résolution remise DG factures;

<sup>xiii</sup> 2020-08-13 – Publiciser sur site Web et Facebook et dans Jaseur municipal;

<sup>xiv</sup> 2020-08-13 – Publiciser dans le Jaseur, site Web et Facebook;

<sup>xv</sup> 2020-08-13 – Envoi demande à Lyne pour billet et donner résolution DG facture;